

Formation Permis A1/A2 (moto)



**Ecole de
conduite**

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences qu'un conducteur doit posséder pour :

- se déplacer avec autonomie et sécurité, sans mettre en danger les autres ni soi-même
- assumer ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- prendre conscience des risques liés à la conduite d'un véhicule à deux roues, sur tous types de voies
- partager la route avec les autres usagers, en respectant ses propres limites et celles des autres
- comprendre les influences, les pressions et autres facteurs influant sur la conduite sécuritaire

Avantages de la formation

Une formation théorique et pratique complète, axée sur la sécurité et l'autonomie, plutôt que sur la réussite d'un examen :

- une partie théorique, partagée entre apprentissage distanciel et présentiel, avec un suivi pédagogique par un enseignant diplômé
- une partie pratique, de 20h minimum, en fonction des résultats de l'évaluation de départ. 12h minimum sont effectuées sur route.
- une formation établie au rythme de l'élève, progressive et variée.

A l'issue de chaque partie de la formation, l'examen théorique (code) et pratique (plateau et circulation) seront présentés.

L'établissement effectue les démarches administratives du permis de conduire auprès des services de l'État.

Conditions d'accès

- Être âgé de 16 ans minimum (A1) ou 18 ans (A2)
- Être apte sur le plan médical
- Être titulaire de l'ASR ou de l'ASSR2

Conditions de réalisation

La formation est assurée par un enseignant, diplômé du BEPECASER ou du Titre Professionnel ECSR avec mention complémentaire 2 roues .

Conditions d'exercice

L'élève doit venir aux rendez-vous en possession de :

- du livret de formation, dûment rempli, fourni à l'inscription
- Pour la pratique :
- d'un casque à sa taille, homologué et avec les dispositifs réfléchissants
- de gants à sa taille et homologués
- d'un blouson ou d'une veste protégeant les bras
- d'un pantalon non troué
- de chaussures ou bottes protégeant la cheville
- de vêtements chauds si la météo le nécessite

Programme de formation (REMC)

- | | |
|----------------|---|
| • Compétence 1 | <i>Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation</i> |
| • Compétence 2 | <i>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</i> |
| • Compétence 3 | <i>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</i> |
| • Compétence 4 | <i>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</i> |

Inscription en formation

Pièces à fournir pour l'inscription :

Originaux, copies, ou scans de

- Carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- Autre permis (si titulaire, y compris AM)
- ASSR2
- Recensement ou JDC (si effectué)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois

/!\ Si hébergé par une personne :

- Carte d'identité de l'hébergeant (recto-verso)
- Attestation d'hébergement signée par l'élève et l'hébergeant

Financements

- Financement personnel, en une ou plusieurs échéances
- Financement à 1€ par jour (sous conditions)